



Info Bretonnières

JUIN 2025

AIDE AUX PERSONNES AGEES

À la suite de notre appel à l'entraide en faveur des personnes âgées ou en situation de besoin, plusieurs habitants se sont manifestés pour offrir leur aide. Nous les remercions chaleureusement pour leur générosité et leur solidarité.

Une liste de ces personnes est disponible au bureau communal. Si vous souhaitez en bénéficier ou en savoir plus, nous vous invitons à contacter le greffe communal, soit par téléphone, par courriel, ou en vous rendant directement au bureau.



DECORATION DES FONTAINES – FÊTE DE L'ABBAYE



À l'occasion de la fête de l'Abbaye des 27, 28 et 29 juin 2025, la Société des Paysannes Vaudoises de Bretonnières embellira plusieurs fontaines du village.

Nous vous invitons à admirer ces décorations, sans les toucher ni les déplacer, par respect pour le travail réalisé.

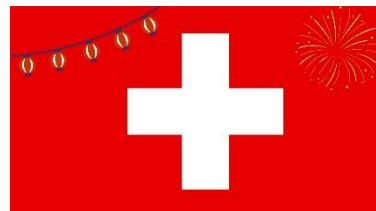
Un grand merci à toutes et à tous pour votre compréhension et votre bienveillance.

La Municipalité remercie chaleureusement les Paysannes Vaudoises pour leur engagement et leur précieuse contribution à la vie du village, ainsi que pour l'entretien régulier des fleurs tout au long de l'été.

1^{er} AOÛT – FÊTE NATIONALE

La Commune a le plaisir de vous inviter à la célébration de la fête nationale, qui aura lieu le **jeudi 1er août 2025 dès 19h30**, en dessus de la grande salle.

Afin de faciliter l'organisation de cette soirée conviviale, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire **d'ici au 13 juillet 2025** à l'aide du coupon-réponse ci-dessous.



Menu proposé :

Planche apéro « Suisse »

Rôti de porc à la broche

Gratin dauphinois et salade verte

Prix :

CHF 10.– par adulte

CHF 1.– par année d'âge pour les enfants de 6 à 10 ans

Des boissons seront disponibles à prix coûtant.

Les desserts seront confectionnés et servis par les Paysannes Vaudoises de Bretonnières.

Nous nous réjouissons de vous retrouver à cette occasion !

Coupon-réponse – Inscription au repas

Nom, prénom :

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants (6 à 10 ans) :

DECHETTERIE – PLAQUES IMMATRICULATION

Les anciennes plaques d'immatriculation sont à remettre à la Police ou au Service des automobiles. Il est interdit de les apporter à la déchetterie.

Nous vous remercions par avance de prendre bonne note de cette information.

REVISION DES CITERNES

Avis aux propriétaires : conformément aux instructions et à la directive cantonale relative à l'application de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), il vous incombe de faire procéder à vos frais, au contrôle et aux interventions techniques par une entreprise spécialisée. Nous vous rappelons que ce contrôle doit être effectué **tous les 10 ans**.

REPLACEMENT DE HAIES

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches en faveur de la biodiversité.

Une subvention est allouée aux privés qui souhaitent remplacer les haies de lauriers (Prunus laurocerasus) par des haies vives d'arbustes indigènes diversifiés. La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à CHF 60.- par mètre linéaire (surfaces publiques et privées).

Plus d'infos : Subvention pour le remplacement de lauriers par des haies indigènes dans l'espace bâti

<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-le-remplacement-de-laurelles-par-des-haies-indigenes-dans-lespace-bati>

TROP CHAUD ? SOLUTIONS EN CAS DE FORTES CHALEURS

Des solutions pour vous protéger en cas de fortes chaleurs

Garder la chaleur hors de votre logement
Fermer les fenêtres, volets et stores pendant la journée
Bien aérer le matin tôt, le soir et/ou la nuit

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif
1,5 à 2,5 litres d'eau par jour
Éviter les boissons sucrées, le café, le thé et l'alcool, qui favorisent la déshydratation

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches
Sortir de préférence le matin tôt: l'air est frais et moins pollué

Porter des vêtements légers
Privilégier les habits clairs et amples

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil
Avec, autant que possible, couvre-ruque, crème solaire indice 50, ombre, etc.

Urgence vitale ?
144

Penser aux autres
Prendre des nouvelles de ses amis, voisins et proches vulnérables (personnes âgées, malades, nécessitant assistance, etc.)

Consulter les prévisions météorologiques
Dans les médias, applications mobiles et sur le web

Manger léger
De préférence des repas froids, riches en fruits et légumes
Éviter de consommer des aliments laissés longtemps à température ambiante (risque d'intoxication alimentaire)

Se rafraîchir
Avec un brumisateur et/ou un linge mouillé, une baignade ou une douche fraîche
Rester dans un lieu frais

S'informer en cas de prise de médicaments
Après du médecin ou en pharmacie pour identifier des problèmes liés à la chaleur

Votre état de santé vous inquiète ?
appelez **votre médecin**
ou la Centrale des médecins
0848 133 133



Département de la jeunesse, de l'environnement
et de la sécurité (DJES)
Direction générale de l'environnement (DGE)
Direction de l'énergie (DIREN)



Message officiel

Vous êtes propriétaire et disposez d'un chauffage électrique et/ou chauffe-eau électrique?

Dans le cadre du Décret sur l'assainissement des chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur en janvier 2025, tout propriétaire a **le devoir d'annoncer** ses installations de chauffages et/ou chauffe-eau électriques d'ici à **fin juin 2025**. Le devoir d'annonce est une obligation légale.

Grâce aux informations obtenues via le formulaire d'annonce, nous pourrons informer individuellement les propriétaires du dispositif et tenir compte de leur situation individuelle.

Nous remercions les propriétaires concernés pour leur collaboration.

Devoir d'annonce d'ici à fin juin 2025



Toutes les informations et le formulaire d'annonce sont disponibles sur:

vd.ch/chauffage-electrique

CUEILLETTE CHAMPIGNONS

Dans un communiqué du 22.01.2025, le Grand Conseil indique que dès le 01.01.2025, la cueillette des champignons est à nouveau autorisée dans le canton de Vaud, tout au long de l'année, entre 7h et 20h et en quantité restreinte (2kg / jour / personne). Une interdiction de détruire les champignons inutilement (sous peine d'une amende de CHF 100.-) a aussi été édictée



MESSAGE DE LA POLICE CANTONALE



Police cantonale
Centre Blécherette
Route de la Blécherette 101
1014 Lausanne

Attention à l'arnaque aux faux policiers !

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, la Police cantonale vaudoise souhaite vous mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les séniors de notre région : **l'arnaque aux faux policiers**. Cette escroquerie tourne dans notre région depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des assureurs ou des banquiers). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre prétendument en lieu sûr.

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.

Pour l'année 2025, déjà près de 400 tentatives ont été recensées dans le canton de Vaud. Parmi elles, plus de 100 ont été une réussite pour les escrocs qui ont encaissé l'argent de leurs victimes. En 2024, ces derniers ont réussi à escroquer près d'un million de francs.

La police mène plusieurs enquêtes liées à ces escroqueries. Si plusieurs auteurs ont été interpellés, l'argent qui a été subtilisé à leurs victimes est très souvent irrécupérable. **Soyez vigilants et ne vous précipitez pas !**

La police rappelle les conseils de prudence suivants :

- appeler le 117 ou votre banque en cas de doute ;
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non) ni votre code secret à un inconnu ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- transmettre cette information à votre entourage ;

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles sur www.votrepolice.ch.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur communication et relations avec les citoyens

Jean-Christophe Sauterel, Commissaire principal



Police cantonale – Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
www.police.vd.ch – T + 41 21 644 81 90 – communication.police@vd.ch